

TUTORIEL



ÉTAPE 4 DU PROGRAMME TMS PROS Quels résultats pour mon entreprise ?



OBJECTIF DE L'ÉTAPE 4

L'étape 4 consiste à mesurer et à évaluer la démarche de prévention que vous avez mis en place dans votre entreprise.

Elle vous permet de **dresser un premier bilan et de poursuivre la prévention des TMS** en améliorant et pérennisant la démarche mise en œuvre.

1. Évaluer et suivre les actions engagées

- Les actions mises en œuvre doivent être évaluées au regard des objectifs fixés et le niveau de compétences acquis en interne doit être maintenu (les facteurs de risques identifiés ont-ils été supprimés ou limités ?)
- Déjà utilisé en étape 1 pour connaître l'état initial de la prévention des TMS dans votre entreprise, le tableau de bord TMS peut être enrichi de multiples indicateurs de performance. Il devient ainsi un outil de pilotage permettant d'anticiper les évolutions et orienter la prise de décisions.

Indicateurs	Niveau	Nombre	2016	2019	2020	2021	2022
Effort de l'entreprise	Effort salarié au 01/01/...	Nombre de CDI	25	25	23	26	27
		Nombre de CDD		27	31	32	4
		Nombre de Total CDI + CDD	25	228	204	57	121
Données de santé - sécurité	Malade professionnelle (MP) au cours de l'année écoulée (tableau ST_05_75_37_38)	Nombre de MP déclarées	3	0	0	3	1
		Nombre de MP reconnues	1	0	0	3	0
		Nombre total de jours d'absence pour MP				289	243
		Nombre d'AT déclarés	41	45	36	12	12
		Nombre d'AT reconnus	41	44	36	12	12
Dommages de santé - sécurité	Accident du travail (AT) ayant occasionné une hospitalisation	Nombre total de jours d'absence pour AT		502	243	332	309
		Nombre d'incapacités prononcées	4	3	1	1	3

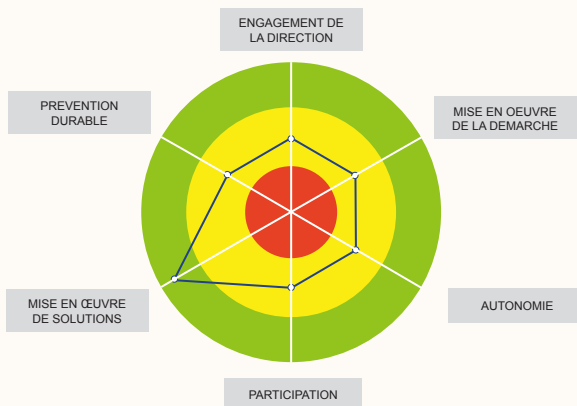
Ce tableau enrichit le dialogue entre les différents acteurs de l'entreprise (Direction, DP/CSE/ CSSCT, services ressources humaines, prévention, production, qualité, achats, ...). Il doit être suivi et observé régulièrement afin de piloter la suite de votre démarche.

2. Évaluer la progression et identifier les axes de progrès possibles

Pour évaluer votre progression et identifier les axes de progrès possibles, nous vous proposons de reprendre [l'outil d'Évaluation de la démarche de prévention des TMS \(XLSX\)](#) déjà utilisé en étape 1 à retrouver sur [ameli.fr/entreprises](https://www.ameli.fr/entreprises)

Vous obtiendrez alors un diagramme synthétique tel que celui-ci :

Si votre établissement fait partie du secteur sanitaire et social, un [quiz secteur sanitaire et social](#) à retrouver sur [ameli.fr/entreprises](https://www.ameli.fr/entreprises) vous est proposé pour faire un point sur vos actions déjà engagées et élaborer votre tableau de bord.



Ne créez pas un tableau de bord spécifique supplémentaire : ajoutez plutôt vos indicateurs aux tableaux de bord déjà existants dans votre établissement. Vérifiez que les indicateurs choisis vous sont utiles, qu'ils peuvent facilement être collectés et qu'ils ne sont pas redondants. Pensez à définir le circuit de l'information qui sert à alimenter le tableau de bord : qui, comment, à quelle fréquence.

Assurez-vous qu'il soit présenté régulièrement à l'occasion des réunions CSE/CSSCT et du comité de pilotage et qu'il fasse l'objet de discussions. Le **tableau de bord sera examiné par les acteurs** mobilisés dans le cadre du pilotage de la démarche. Certains indicateurs pourront **évoluer** en fonction d'éventuels changements d'organisation ou lorsque les objectifs changent ou sont atteints.

POUR ALLER PLUS LOIN

Publication INRS, ED 6013 - déc. 2013

« Construire vos indicateurs pour atteindre vos objectifs »



Comment enrichir son tableau de bord ?

En complément des indicateurs déjà présents dans le tableau de bord fourni, des indicateurs dits « **de performance** » doivent être choisis au cours de la démarche. Adaptés au contexte de votre établissement, ils doivent permettre de **suivre et d'évaluer la démarche** mise en œuvre.

Pour les choisir, **3 étapes sont à réaliser** :

- définir les objectifs de prévention des TMS que vous poursuivez,
- les décliner en critères d'évaluation de nature quantitative ou qualitative,
- sélectionner les indicateurs permettant de mesurer les critères retenus, pouvant s'exprimer sous différentes formes : valeurs brutes, taux, ratio, seuils... Ces mesures permettront la comparaison à une mesure de référence et/ou une mesure antérieure (année précédente par exemple).



ATTENTION !

Pour les indicateurs, utilisez des éléments facilement mesurables et dont le recueil est simple.

QUELQUES CONSEILS

Ce n'est pas un outil à destination de la Carsat, imaginez-le en fonction de votre culture d'entreprise : trop complexe, il sera non seulement vécu comme un document administratif dont le remplissage est contraignant, mais en plus, il ne pourra pas être utilisé pour communiquer auprès de vos salariés.

3. Comment pérenniser vos actions ?

Pour être sûr(e) que votre démarche de prévention des TMS soit pérenne, vous devez :

- maintenir le niveau de compétences internes en prévention des TMS ;
- continuer d'enrichir votre tableau de bord régulièrement,
- poursuivre les observations de nouvelles situations de travail à risque TMS identifiées,
- et communiquer dans la durée sur la démarche de prévention engagée auprès de vos salariés et des représentants du personnel (affichage, newsletter, baromètre social, réunions...)

Évaluez la pertinence de vos actions à la suite du diagnostic

Questions

Question 25 :
Les actions engagées ont limité ou supprimé les facteurs de risques identifiés lors du diagnostic :

- Oui
 Non

Vous pouvez objectiver ces évolutions en utilisant une nouvelle fois l'une des grilles de dépistage précédemment utilisé ou en réalisant un questionnaire de satisfaction des salariés par exemple.

Commentaires

L'évaluation même partielle de votre action en cours de parcours sera à même de redonner une impulsion ou d'adapter vos actions de prévention si nécessaire.

Les actions engagées doivent découler du diagnostic et des causes identifiées. Certaines actions seront rapides à mettre en œuvre et l'évaluation de leur pertinence est possible. Pour les autres, il est normal que cela prenne plus de temps.

N'hésitez pas à retourner voir le tutoriel de l'étape 3 qui explique comment réaliser le diagnostic.





Suivez et évaluez votre démarche de prévention des TMS et des lombalgies

Questions

Question 26 :

Afin de mieux suivre les effets de votre démarche, il est nécessaire d'enrichir votre tableau de bord (renseigné à l'étape 1) avec de nouveaux indicateurs que vous pourrez trouver dans l'onglet « indicateurs complémentaires » de l'outil tableau de bord disponible ci-dessous.

Tableau de bord

Votre établissement a intégré au moins 2 nouveaux indicateurs dans le tableau de bord :

Oui Non

Question 27 :

Vous utilisez votre tableau de bord à l'occasion de

- CSE/CHSCT
- Comité de Direction
- réunion sécurité
- mise à jour du DU
- autre : précisez : ...

Il est important d'analyser et de communiquer régulièrement sur l'évolution des indicateurs en lien avec l'avancement de votre démarche. Cela favorisera l'intégration de la prévention des TMS dans la durée.

Commentaires

La mesure d'indicateurs propres à votre entreprise (activité, effectifs, etc.) facilitera l'appropriation de la démarche pour nombre de salarié(e)s.

A cette étape, interrogez-vous sur les éléments qui vous ont guidé dans le choix des indicateurs, sur l'évaluation de leur pertinence et de leur utilité.



Complétez et actualisez votre dernier tableau de bord avec ces nouveaux indicateurs et déposez-le à la question 8 de l'étape 1.

Vous pouvez vous interroger sur l'exploitation qui a été faite des indicateurs, sur votre pratique en matière d'exploitation d'indicateurs et plus particulièrement ceux de la santé et de la performance. Cette analyse et cette communication doivent être périodiques. La réponse à cette question est l'occasion de s'interroger sur sa gestion de la prévention et le suivi de la santé au niveau des instances de pilotage.



Question 28 :

En comité de pilotage ou en groupe de travail, réalisez l'évaluation de votre démarche à l'aide de l'outil INRS « Evaluation de la démarche de prévention des TMS et des lombalgies ».

Il vous permet de mesurer votre progression en prévention des TMS et des lombalgies et d'identifier les axes de progrès possibles. L'outil d'évaluation est disponible ci-dessous:

[Evaluation de la démarche de prévention des TMS et des lombalgies](#)

Cette évaluation pourra se faire en comité de pilotage, ou bien en groupe de travail. Il est important que cette évaluation soit faite de manière collective et pluridisciplinaire en évitant soigneusement une évaluation individuelle quelles que soient les compétences de la personne qui la réalise.

Vous pourrez ainsi mesurer les évolutions avec cette nouvelle évaluation (vis-à-vis de celle réalisée en étape 1) et vous questionner sur les suites données à cette évaluation et donc à votre démarche de prévention des TMS.

Vous avez utilisé cet outil en début de démarche (étape 1). En renouvelant cette évaluation en étape 4 vous allez pouvoir mesurer les progrès réalisés ainsi que les améliorations à poursuivre.



Nom de l'Entreprise

Date

Evaluation de la démarche de prévention des TMS

THEME : MISE EN OEUVRE D'UNE DEMARCHE DE PREVENTION DES TMS AVEC DES OUTILS ADAPTES		
QUESTIONS	REponses ES (Oui/Non)	COMMENTAIRES
1		
		La démarche de prévention des TMS et des lombalgies est décrite dans un document : ses objectifs et ses différentes étapes sont clairement définis et ont fait l'objet d'un débat en comité de pilotage/groupe projet.
2		
		L'ensemble du personnel a été informé de la démarche de prévention des TMS et des lombalgies (réunion d'information, points communication, affichage...).
3		
		Le service de santé au travail est associé à la démarche de prévention des TMS et des lombalgies.
4		
		Les membres du comité de pilotage/groupe projet et des groupes de travail sont accompagnés par une ou plusieurs personnes ressources compétentes pour mener à bien la démarche de prévention des TMS et des lombalgies.
5		
		Des informations sont recherchées et mises à jour régulièrement sur le développement des maladies professionnelles et accidents du travail déclarés, l'absentéisme, les restrictions d'aptitude, les plaintes liées aux TMS et au stress....
6		
		Le comité de pilotage et le ou les groupes de travail se réunissent régulièrement pour définir des objectifs et établir des plans d'actions avec échéances précises pour leur mise en oeuvre.
7		
		Les situations de travail potentiellement à l'origine de TMS et de lombalgies sont identifiées et priorisées en termes d'actions à mener.
8		
		Les facteurs de risques physiques (efforts, gestes répétitifs, manutention manuelle, vibrations, postures incommodes...) font l'objet d'une évaluation méthodique.
9		
		Les facteurs liés à l'organisation sont bien pris en compte dans l'analyse des situations de travail (pression du temps, qualité des relations, possibilités d'aide, fréquence et durée des pauses, diversité des tâches, autonomie dans la réalisation de son travail...).
10		
		Le diagnostic de risque établit l'objet d'une présentation formelle et de débats au sein du ou des

PRESENTATION

ENGAGEMENT DE LA DIRECTION

MISE EN OEUVRE D'UNE DEMARCHE

RECHERCHE D'AUTO

Précédent

Suivant

Les essentiels de l'étape 4

Afin de savoir si vous avez terminé l'étape 4 de la démarche de prévention TMS Pros, **posez-vous 4 questions essentielles** :

- Avez-vous mesuré les premiers effets de votre plan d'actions ?
- Avez-vous enrichi votre tableau de bord ?
- Avez-vous mesuré la progression de votre démarche ?
- Avez-vous identifié les nouvelles situations de travail à risque TMS qui feront l'objet d'observations ?

C'est une **étape clef de l'amélioration continue**.

L'étape 4 a pour objectifs de **mesurer** et **d'évaluer** la mise en œuvre de la démarche, afin d'améliorer et de **pérenniser** celle-ci et de **développer l'autonomie** en prévention des TMS et lombalgies de l'établissement.

Cette étape va ainsi vous amener à :

- Évaluer l'efficacité des actions mises en œuvre à la suite du diagnostic,
- Enrichir votre Tableau de Bord afin de mieux en mesurer les effets et d'assurer un suivi de votre démarche,
- Évaluer la démarche de prévention suivie,
- Communiquer des résultats au sein des instances de pilotage de prévention de l'établissement,
- Mesurer votre progression dans la prévention des TMS et des lombalgies afin de mieux appréhender les acquis et les pistes d'amélioration.

Note

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Note

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Carsat Hauts-de-France
Direction de la Santé au Travail
et des Risques Professionnels
11 allée Vauban
59662 VILLENEUVE D'ASCQ cedex



Impression : PM Carsat Hauts-de-France © Crédits photos : GettyImage - Septembre 2023



**l'Assurance
Maladie**
RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN REGION
Carsat Retraite
& Santé
au travail
Hauts-de-France